

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020087	Date d'inspection Le 13 décembre 2022
Nom de l'établissement Petite École Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : c) le conducteur du véhicule à moteur doit se conformer à la Loi sur les véhicules à moteur et à ses règlements, et le véhicule à moteur est conforme à cette loi et à ces règlements.	20(c)	14 déc. 2022	
Commentaires : La copie des assurances a été reçue. Il manque les enregistrements du véhicule de l'éducatrice ainsi que le permis de conduire de l'éducatrice.			
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : d) le véhicule à moteur est doté : (i) d'un registre des personnes à contacter en cas d'urgence pour chaque enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé.	20(d)(i)	14 déc. 2022	
Commentaires : Une feuille avec les contacts d'urgence des enfants qui embarquent dans le véhicule de l'éducatrice doit être dans le véhicule.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers d'incident (aucun), des activités quotidiennes, des dossiers pour les enfants ainsi que les consentements signés. Observation de la collation. Note: Le conducteur ne compte pas dans le ratio pour le transport des enfants d'âge préscolaire.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2022

Date

original signé par
Joyce Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2022

Date